



020041

PREFECTURE DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON



A R R Ê T É

portant **inscription** de l'ancienne école pratique de commerce et d'industrie jumelée avec une école primaire supérieure dite collège national technique puis **lycée technologique régional Dhuoda à NIMES (Gard)** sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

*

Le Préfet de la région Languedoc-Roussillon
Préfet de l'Hérault
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du mérite

VU la loi du 31 décembre 1913 modifiée sur les monuments historiques et le décret modifié du 18 mars 1924,

VU la loi n° 97-179 du 28 février 1997 relative à l'instruction des autorisations de travaux dans le champ de visibilité des édifices classés ou inscrits et dans les secteurs sauvegardés ;

VU le décret n° 82.390 du 10 mai 1982 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets de région ;

VU le décret n° 99-78 du 5 février 1999 relatif à la commission régionale du patrimoine et des sites et à l'instruction de certaines autorisations de travaux ;

VU l'arrêté n° 99-0965 portant désignation des membres de la commission régionale du patrimoine et des sites ;

La Commission régionale du patrimoine et des sites de la région Languedoc-Roussillon entendue, en sa séance du 3 octobre 2001;

VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

Considérant que l'ancienne école pratique de commerce et d'industrie jumelée avec une école primaire supérieure dite collège national technique puis **lycée technologique régional Dhuoda à NIMES (Gard)** présente un intérêt d'histoire et d'art suffisant pour en rendre désirable la préservation en raison de la qualité de cette architecture de 1936 avec son programme décoratif, en particulier dans les pièces de réception, qui en font un ensemble homogène et exemplaire

ARRÊTE

Article 1er : Est inscrite sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, **en totalité, la partie construite en 1936, à l'exclusion des ateliers, du lycée technologique régional Dhuoda à NIMES (Gard)** situé 17, rue Dhuoda, figurant au cadastre section EW, sur la parcelle n°496, d'une contenance de 2ha 16a 03ca et appartenant à la COMMUNE DE NIMES (Gard) depuis une date antérieure au 1^{er} janvier 1956 et mis à la disposition de la Région Languedoc-Roussillon, Conseil régional, hôtel de Région, 201, av. de la Pompignane à MONTPELLIER (Hérault) suivant procès-verbal du 19 septembre 1985 ;

Article 2 : Le présent arrêté, dont une ampliation certifiée conforme sera adressée sans délai au Ministre chargé de la culture, sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région ;

Article 3 : Il sera notifié au Préfet du département, au maire de la commune et au propriétaire, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

à MONTPELLIER, le - 5 FEV. 2002

LE PRÉFET

Daniel CONSTANTIN

Département :
GARD

Commune :
NIMES

Section : EW
Feuille : 000 EW 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 27/06/2013
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC44
©2012 Ministère de l'Économie et des
Finances

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISÉ

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
NIMES 1
67 Rue Salomon Reinach 30032
30032 NIMES Cedex 1
tél. 04.66.87.60.82 - fax 04.66.87.87.11
cdif.nimes1@dgif.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

